

Règlement de la Tombola Digitale « La Ville En Rose - Montrouge se bouge contre le cancer - 5ème édition » organisée par Le Papillon

Article 1 - Organisation

L'association Le Papillon, de loi 1901, organise du 15/10/2020 au 30/10/2020, une tombola, à l'occasion d'Octobre Rose.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer.

Les organisateurs de La Ville En Rose - Montrouge se bouge contre le cancer - 5ème édition ne peuvent participer à cette tombola.

Les billets seront mis en vente au prix de 5€ depuis la plateforme HelloAsso, et disponibles uniquement sur cette plateforme.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 50 lots au minimum, d'une valeur totale de plus de 1 000€ :

Lot 1 – Téléphone Samsung Galaxy offert par le CIC : valeur 170€

Lot 2 - Panier La Roche-Posay : valeur 100€

- Eau micellaire biphasée Ultra. 400 ml
- Hyalu B5 Sérum. 30 ml
- Hyalu B5 Soins Crème. 40 ml
- Hyalu B5 Soins Crème Yeux. 15 ml
- Eau thermale de La Roche-Posay. 150 ml
- Cicaplast Crème Mains. 50 ml

Lot 3 - Panier Sanoflore : valeur 100€

- Aqua Magnifica eco recharge
- SOS Magnifica
- Mousse Magnifica
- Masque Magnifica
- Crème Magnifica soins hydratants anti imperfections
- Olea thérapia Huile Fraîche Nourrissante & Relaxante pour le corps

Lot 4 - Panier Vichy - valeur 80€

- Minéral 89 Booster Quotidien Fortifiant repulpant. 50 ml
- Minéral 89 Fortifiant Yeux Réparateur. 15 ml
- Masque Minéral 89. 29 gr
- Eau thermale de Vichy. 150 ml
- Gel hydro alcoolique Vichy. 50 ml

Lot 5 – un lot de 5 livres offerts par Le Bonheur - valeur 90€

- Free Love (Sia Figiel)
- Johnny Appleseed (Joshua Whitehead)
- Trois femmes (Lisa Taddeo)
- Une bête aux aguets (Florence Seyvos)
- Le cœur synthétique (Chloé Delaume)

Lots 6 et 7 - 2 lots de 2 places de spectacles pour "Les Goguettes en Trio mais à Quatre" à la Cigale le 20 mai - valeur 75€

Lot 8 - crème Skinceuticals : Hydrating B5 Sérum. 30 ml - valeur 65€

Lots 9 et 10 – Une carte d’abonnement annuel à Ciné-Montrouge (espace Colucci) – valeur 64€

Lot 11 - crème 3 Décleor : Antidote Sérum Concentré Fondamental Quotidien. 30 ml - valeur 55€

Lot 12 – station météo La Crosse technology – valeur 65 €

Lots 13 et 14 - 2 lots de 2 repas au Rubeo Monte - valeur 50€

Lot 15 - Panier Ceravé - valeur 50€

- Baume Hydratant Visage & corps. 500 ml
- Crème mains réparatrice. 50 ml
- Crème hydratante Visage. 52 ml
- Lait Hydratant. 236 ml

Lot 16 - Une boîte gourmande Polyglotte - valeur 46€

Lot 17 – Un moulage de saison(un lutin des bois) et un paquet de grignotage de feuilles d'automne L'éphémère Douceur – valeur 44€

Lot 18 -Une paire de lunettes de soleil "Ecaille" Optic 2000 - valeur 35€

Lot 19 - Chèque cadeau en boutique Fleurs La Belle - valeur 30€

Lot 20 - Chèque cadeau chez Bureau Vallée - valeur 30€

Lot 21 – Chèque cadeau chez Des Copines et du style – valeur 30€

Lots 22,23, 24 – Foulard de chez Made In Sens – valeur 29€

Lot 25 - Chèque cadeau de La Corbeille de Montrouge – valeur 25€

Lot 26 - Chèque cadeau chez Pénélope – valeur 20€

Lot 27 – Une bouteille de cide rosé de la crêperie Le Menec – valeur 16 €

Lot 28 - Un lot de 2 bouteilles de vin (un rouge un blanc) chez Nysa - 15€

Lot 29 - Un bon mystère chez Mystère et Boule de Gomme - valeur 15€

Lot 30 - Chèque cadeau chez Fromagerie « Epicerie Montrougienne »- valeur 15 €

Lot 31 – Un menu offert chez la crêperie Le Menec – valeur 14.90€

Lots 32,33,34 – Un jeu de Mon Dé Rouge – valeur 13.90€

Lots 35,36,37 – 3 ballotins de chez Mitsuha Chocolatier – valeur 10€

Lots 38, 39, 40 - 3 lots d’un ballotin de chocolat De Neuville - valeur 10€

Lot 41 - Un lot de 2 bouteilles de vin chez Nicolas - valeur 9€

Lots 42 à 51- 10 lots de "tote-bags Octobre Rose" - valeur 8€

Lots 52 à 66 - 15 lots de T-shirts "Octobre Rose" - valeur 5€

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 7 novembre 2020, à 18h, à la Terrasse du CAM - 60 rue Marx Dormoy 92 120 Montrouge, et sera diffusé en direct sur la page Facebook du Papillon - Montrouge se bouge contre le cancer, en présence de Laurence Dorlhac, Olivia Hevin-Gervais et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots est fixée au 01/12/2020. Les personnes souhaitant récupérer leurs lots, qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, ou expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Le Papillon se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur le site villeenrose.fr.

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.